



Question à propos des associations

Par **orôk**, le **06/03/2012** à **16:12**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter, car j'ai un problème à propos d'un solde bancaire négatif. Je vous serai très reconnaissant si vous m'accordiez un peu de votre temps pour me répondre.

J'étais le trésorier d'une association loi 1901, cette association endormie depuis près d'un an (mais pas encore dissoute) à un solde négatif sur son compte bancaire (on arrive aux alentours de 2000€ avec les intérêts de la banque), et nous ne disposons pas des ressources pour payer cette somme. Existerait-il une procédure de dissolution de l'association qui permettrait de mettre fin à ce solde ? En tant que Trésorier suis-je responsable financièrement de ce solde négatif?

En attente de vos réponses,

Orôk